

Année scolaire 2024/2025
Espace Jeunesse
Demande de Carte Jeune (Mineur)

(Partie à conserver)

Accueil et Fonctionnement de l'Espace Jeunesse

La ville de Grand-Quevilly, au travers de ses équipements, entend mener une action éducative, complémentaire, qui s'inscrit dans le prolongement de toutes celles qui visent à développer et promouvoir l'influence et le rayonnement de l'éducation, en concertation avec l'ensemble des co-éducateurs dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des droits de l'enfant. Le projet éducatif s'organise autour de 4 objectifs stratégiques :

Favoriser l'égalité des chances

Contribuer à l'épanouissement personnel de chaque enfant

Favoriser l'apprentissage du Vivre ensemble par le respect des autres et l'ouverture sur le monde

Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative.

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE :

L'Espace Jeunesse est un lieu d'accueil, d'échange et d'animation qui s'appuyant sur ces valeurs éducatives et citoyennes doit contribuer à la construction et à l'épanouissement de chaque jeune. Il permet aux jeunes Grand-Quevillais de 12 à 25 ans de participer activement aux actions socio-éducatives, culturelles et de citoyenneté dans un espace commun. Cette structure dépend du règlement intérieur des Accueils de loisirs et des séjours et dispose d'un projet de fonctionnement consultable dans les locaux.

Pour adhérer à l'Espace Jeunesse, il faut être âgé de **12 à 25 ans**, et avoir souscrit à **la carte jeune**. Celle-ci est **valable du 1er septembre au 31 août** et donne également **accès aux studios** de répétition et d'enregistrement.

S'inscrire et participer à l'Espace Jeunesse répond à une démarche d'accession à l'autonomie et à la responsabilisation pour **les jeunes qui sont libres d'aller et venir**.

ACCUEIL DU PUBLIC ⁽¹⁾ :

➤ En périodes scolaires :

Espace Jeunesse : du mardi au samedi de 14h00 à 19h00
(fermé du 23 au 29/12/2024)

➤ Durant les vacances scolaires :

« L'Espace'ados » : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00
et en soirée de 18h30 à 20h00 *(selon planning)*

Cette action de l'Espace Jeunesse est un accueil de loisirs sans hébergement **destiné spécifiquement aux jeunes de 12 à 17 ans** et se déroule dans les locaux. Durant les vacances scolaires, l'accueil des jeunes reste **en accès libre**.

¹ sous réserve de modifications signalées par affichage

LES ACTIVITES :

Un planning d'activités est mis en ligne sur le site internet de la Ville au minimum 1 semaine avant la période concernée. Un SMS peut être envoyé aux familles pour prévenir de sa publication.

Ce planning met en avant les projets proposés sur place ainsi que les sorties. Une partie du planning reste libre afin que les jeunes puissent participer activement à leurs loisirs en proposant des activités et des projets.

LA TARIFICATION :

La ville définit une politique tarifaire qui prend en compte la situation sociale des familles, appelée tarification juste. Pour l'adhésion à la carte jeune ainsi qu'aux différentes activités, votre quotient familial CAF sera pris en compte (mois de référence : janvier puis juillet de l'année en cours).

Attention, sans présentation du document justifiant de vos ressources, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Adhésion à la structure : à régler le jour de l'inscription en espèces ou par chèque à l'EJ

Tarifs au 01/01/2024

CARTE JEUNE	Grands-Quevillais	Hors-Commune
QF CAF ≤ 300	7,00 €	15,00 €
300 < QF CAF ≤ 1600	7,50 €	15,50 €
1600 < QF CAF	8,00 €	16,00 €

Participation aux activités : à régler auprès du Trésor Public après réception de la facture

ACTIVITES	Participation activités extérieures ½ journée	Participation activités extérieures journée	Sortie Exceptionnelle
QF CAF ≤ 300	4,50 €	7,00 €	21,00 €
300 < QF CAF ≤ 1600	5,00 €	7,50 €	21,20 €
1600 < QF CAF	5,50 €	8,00 €	22,00 €

Documents à fournir avec la demande de carte jeune 2024/2025 :

(Inscription auprès du secrétariat de l'Espace Jeunesse)

- Le livret de famille (à la création du dossier).
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- L'attestation CAF de Quotient Familial du mois de **Juillet 2024** si vous relevez du régime général. *Pour les personnes ne relevant pas du régime général, fournir l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.*
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile »
- L'adhésion (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public).
- 1 photo ou l'ancienne carte jeune.
- La notification « Aide au temps libre CAF » (AAL et/ou AVE).
- La copie du carnet de vaccinations.

Également pour les hors commune :

- Un justificatif de domicile des grands-parents habitant Grand-Quevilly

ou

- Un certificat de scolarité sur la commune.

Seuls les dossiers complets seront acceptés

ESPACE JEUNESSE

70 rue Martyrs de la Résistance

76120 GRAND QUEVILLY

Tél. : 02.32.11.56.10

Courriel : espace.jeunesse@grandquevilly.fr

Site internet : www.grandquevilly.fr



Jeune :

NOM DU JEUNE :

PRENOM : F M

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

.....

Etablissement scolaire fréquenté :

Tél. portable :

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.
Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.

Parent 1 :

NOM ET PRENOM :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

N° d'allocataire CAF : Caisse de :

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.
Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.

Parent 2 :

NOM ET PRENOM :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

N° d'allocataire CAF : Caisse de :

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.
Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.

Assurance extra-scolaire :

Il est indispensable de posséder une **assurance individuelle en responsabilité civile** couvrant les dommages causés par votre enfant ou de son fait à autrui.

Nom de la compagnie : Numéro d'adhésion :

Droit à l'image et diffusion :

J'autorise tout photographe mandaté par la ville de Grand Quevilly à réaliser des prises de vue mettant en scène mon enfant. J'autorise les studios de l'Espace Jeunesse à réaliser des productions audio et vidéo mettant en scène mon enfant. J'autorise la ville de Grand Quevilly à reproduire exposer publier et promouvoir ces productions visuelles et vidéos durant une période de 2 ans sans demander ni rémunération ni droits exclusivement pour les utilisations citées. Toutes éditions et/ou support (affiche dépliant site internet journal...) d'information municipale ; toute exposition à caractère culturel ou d'information. Ces réalisations ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ni diffusées à d'autres organismes. Vous pouvez à tout moment demander l'annulation de cette autorisation ainsi que la suppression des prises de vues sur lesquelles figurent votre enfant par simple courrier adressé au service jeunesse Mairie de Grand Quevilly.

OUI NON

INFORMATIONS SANITAIRES

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Vaccinations : photocopie du carnet de vaccinations. **La non pratique des vaccinations obligatoires entraîne automatiquement l'impossibilité d'accueillir l'enfant en collectivité.**

Y-a-t-il un traitement médical en cours ? NON OUI
Si OUI, lequel ?

L'enfant souffre – t –il d'Asthme ? NON OUI

L'enfant souffre – t –il d'une Allergie ? NON OUI
Si OUI, laquelle ?

Dans le cas de traitement, je joins impérativement un certificat médical établi par un médecin qui précisera les interdictions dans le domaine de son alimentation et les instructions à suivre en cas de crise. Je fournis les médicaments nécessaires en cas de crise avec l'ordonnance.

Observations particulières (handicap, pathologie chronique ou aigüe...) :
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

L'enfant porte –il ? Lunettes Lentilles de contact Appareils auditifs ou dentaires

L'enfant est-il exempté d'activités sportives ? NON OUI
(si oui, fournir un certificat médical)

Régime alimentaire :

AUTORISATION DE SOINS OBLIGATOIRE

En cas d'incident concernant l'enfant, la direction détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si l'état de santé de l'enfant le nécessite. La direction s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides des circonstances et des dispositions qui ont été prises par les services d'Urgences (pompiers, SAMU...).

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement de la structure et de son règlement intérieur (consultable sur place) et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à informer la Ville de Grand Quevilly de toutes modifications.

Fait à Grand Quevilly le.....

Signature obligatoire du représentant légal,